

**Les CHAUSSURES**  
Papillon-Boote  
SONT LES PLUS  
RAPIDES  
167, Rue de Lannoy, 167  
Dépositaire des marques  
« UNIC »  
pour MESSIEURS  
« AURDRE »  
« LOUIDOR »  
pour DAMES

**OUVERTURE**  
des nouveautés magnifiques  
à  
**AU SOLDEUR**  
23-25, rue Pierre-Mathie  
ROUBAIX  
**MISE EN VENTE**  
**SENSATIONNELLE**  
Grande distribution  
de ballons et de cadenas

|             |                          |   |
|-------------|--------------------------|---|
| ABONNEMENTS | Nord et limitrophes..... | 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00 |
|             | France et Belgique.....  | » 23.00; » 45.00; » 80.00                 |
|             | Etranger: Tarif A.....   | » 35.00; » 70.00; » 140.00                |
|             | Tarif B.....             | » 50.00; » 100.00; » 200.00               |

|          |                |   |
|----------|----------------|---|
| ANNONCES | ROUBAIX.....   | 65 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1000. Inter. 4. |
|          | TOURCOING..... | 33, rue Garot, Téléph. 37.                      |
|          | LILLE.....     | 3, rue Falckherbe, Tél. 57.07.                  |
|          | PARIS.....     | 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 00.40.  |

CHÈQUES  
POSTAUX  
87 LILLE

**BILLET PARISIEN**  
**La loi du talion**

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)  
PARIS, 21 JUIN (MINUIT).  
M. Flamin, ministre du Commerce, a fait aujourd'hui d'intéressantes déclarations au sujet du nouveau tarif douanier des Etats-Unis. En présence de l'émotion qui s'est emparée des milieux d'affaires et du public, en général, à la nouvelle des nouveaux droits applicables à nos produits, le Gouvernement français a bien fait de rassurer l'opinion. Nous ne sommes pas désemparés devant les nouvelles prétentions de la grande République américaine. M. Flamin a établi par des chiffres que la balance de nos échanges commerciaux avec les Etats-Unis se solde pour nous par un important déficit. En 1929, nous avons importé pour 7,7 milliards de produits américains, tandis que nos exportations aux Etats-Unis ont péniblement atteint un total de 3,3 milliards, soit une différence de 4,4 milliards à notre détriment. Cette année, cette différence s'est encore accrue davantage, puisqu'elle atteint 1,3 milliard rien que pour le premier trimestre de 1930, ce qui correspond à un déficit annuel de 5,2 milliards.  
Supposons dans ces conditions qu'il faille en arriver à des mesures de représailles: les Etats-Unis auraient certainement plus à perdre que nous-mêmes à une guerre économique, puisque le volume de leurs exportations les rend beaucoup plus vulnérables que nous.  
Cette éventualité doit être envisagée. Nous nous hâtons d'écrire qu'elle n'est pas souhaitable et M. Flamin a bien raison de dire qu'il convient de rechercher tous les moyens de conciliation avant de prendre l'initiative d'une politique de représailles économiques. Mais s'il faut en venir là, malgré notre désir de concorde et l'amitié qui nous unit au peuple américain, nous ne reculerons pas devant cette extrémité. M. Flamin aura l'appui du peuple français tout entier en mettant à exécution la politique ferme qu'il a ébauchée dans ses déclarations. Les modalités de cette politique ne sont pas connues et ne doivent d'ailleurs être prévues dès aujourd'hui. Mais le principe en est clair: les rapports économiques entre Etats doivent être fondés sur l'application d'une stricte réciprocité. La loi du talion est encore celle qui régit les relations commerciales entre les nations et il faut avouer qu'on n'a pas encore trouvé à lui en substituer une meilleure.  
La Commission compétente de la Chambre a suggéré de dénoncer les clauses de la nation la plus favorisée dont nous faisons bénéficier les Etats-Unis. Le Gouvernement semble décidé à prêter, s'il le faut, une oreille attentive à cette suggestion. Que les idéologues de Washington se le tiennent pour dit!

**LETRE DE BRUXELLES**  
**Après le vote des subsides à l'enseignement libre**

(D'un correspondant particulier)  
BRUXELLES, 21 JUIN 1930.  
Le fait pour les libéraux de s'être ralliés cette semaine, après bien des hésitations, à l'allocation de subsides aux universités libres, est un succès pour les idées scolaires catholiques. C'est une sorte de ralliement du parti libéral au principe qu'il a toujours combattu: « Pas de subsides aux écoles libres ». Certes, ce n'a pas été sans lutte que les libéraux ont adopté la thèse des subsides. Un instant, on a cru qu'ils allaient refuser et mettre en péril le Gouvernement, qui proposait les subsides. Il a fallu que l'Université libre de Bruxelles, qui avait absolument besoin de ces subsides sous peine de mort, écrit au président du Conseil national du Parti libéral pour rallier ce parti à la thèse des subsides.  
Sans doute, s'il ne s'était agi que de l'Université libre-penseuse de Bruxelles, la question n'aurait soulevé aucune hésitation. Les députés libéraux auraient voté les yeux fermés. Mais les catholiques n'auraient pas admis que Louvain eût été exclu de ces subsides. Louvain avait les mêmes droits que Bruxelles. En refusant les subsides à Louvain, les libéraux mettaient Bruxelles dans la situation de ne rien recevoir du tout; et c'était sa mort. Pour laisser vivre Bruxelles, ils ont accepté de subsidier Louvain. C'est ainsi qu'ils se sont ralliés, à la Chambre, à la thèse catholique des subsides.  
Celle-ci est-elle définitivement admise et l'enseignement primaire, moyen, normal et professionnel libre va-t-il bénéficier du ralliement libéral aux subsides des universités? Le Parti libéral répond par la négative. Il subsidie les universités libres; les autres écoles libres n'ont pas droit aux subsides. C'est une situation qui sera difficile à maintenir.  
En un temps de démocratie, qui comprendra que l'Etat doit soutenir l'enseignement libre universitaire et non l'école libre primaire? Les universités sont, en grande partie, fréquentées par les enfants des hautes classes de la société et les écoles primaires par « les petites gens » qui, à quatorze ans, doivent aller à l'usine gagner leur pain. Ceux-ci sont-ils moins dignes des largesses de l'Etat que les jeunes gens assez fortunés pour fréquenter les universités?  
Qui osera le soutenir? Si tous les citoyens sont égaux, l'élève d'école primaire ne peut pas être moins protégé par l'Etat que l'étudiant universitaire. Voilà le problème posé, non seulement devant le Parti libéral, mais devant le pays tout entier.

**Le meeting d'aviation de Ronchin**  
Le général de Goys préside les évolutions des grands «As» de l'aviation française



LA FÊTE D'AVIATION DE RONCHIN A DÉBUTÉ HIER (Photos « Journal de Roubaix »).  
En haut: QUELQUES AVIONS SUR LE TERRAIN. — En bas, à gauche: ASSOLANT A BORD DE SON APPAREIL; à droite: LES GÉNÉRAUX DE GOYS ET BOUQUET.

**Une protestation de la France contre le nouveau tarif douanier américain**

On examine attentivement, tant à la Maison-Blanche qu'au département d'Etat, les protestations que le nouveau tarif douanier soulève à l'étranger, notamment celles qu'a formulées la Commission douanière de la Chambre française. On s'attend à ce que l'administration fasse, à la fin de la semaine, une déclaration à ce sujet.  
Les milieux officiels ont l'impression que les droits frappés certains produits français tels que les dentelles et la faïence, sont probablement trop élevés.  
D'autre part, M. P.-E. Flamin, ministre du Commerce, a reçu, samedi matin, les représentants de la presse auxquels il a fait les déclarations suivantes sur l'application de la nouvelle loi douanière américaine:  
— Il est incontestable, a dit M. Flamin, que le tarif Hawley-Smoot comporte une augmentation considérable des droits sur un certain nombre de produits. Envisagé au début comme une mesure de protection agricole, le projet a été notablement étendu sur le terrain industriel. Il est juste de reconnaître que nous avons, au cours de la longue discussion qui a précédé le vote, obtenu quelques satisfactions appréciables. C'est ainsi que le Congrès a renoncé à porter de 90 à 500 les droits sur les dentelles, sauvegardant les intérêts vitaux de nos industries de Calais et de Caudebec.  
Mais sur un certain nombre de points essentiels, nos protestations se sont, par contre, heurtées à une fin de non recevoir. Mes services, en liaison avec M. Garreau Dombasle, attaché commercial à New-York, venu spécialement en France, sont occupés à examiner la loi nouvelle et à en confronter les tarifs avec les taux anciens.  
D'autre part, toutes les Chambres syndicales et les grandes associations économiques vont être consultées par moi. Il leur appartient de m'indiquer avec précision dans quelle mesure l'activité de leurs commentants doit être affectée par les dispositions nouvelles.  
Ce double travail, une fois achevé, une réclamation globale sera adressée au gouvernement américain qui, conformément à l'engagement pris par le président Hoover et confirmé tout récemment par un communiqué de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, se fera le défenseur de nos intérêts. La Commission douanière seule responsable du fonctionnement de la « clause de flexibilité » des tarifs.  
Deux éventualités peuvent alors se réaliser: ou bien les autorités américaines nous donneront les satisfactions que nous demandons, ou elles nous les refuseront. Si nous obtenons la modification de certains droits, nous n'avons, cela va de soi, aucune raison de chercher à envahir les rapports avec un grand pays qui nous a rendu, pendant la guerre, des services éminents. Nous espérons d'ailleurs que son sens de l'équité et sa traditionnelle compréhension des affaires le conduiront à une saine appréciation de la situation.  
Néanmoins, dans le cas où la « Tarif Commission » ne prendrait pas nos plaintes en considération, il faudrait bien que nous nous mettions en face du problème à résoudre. Examinons rapidement les données de ce problème. En premier lieu, la balance de nos échanges commerciaux avec les Etats-Unis se solde par un déficit qui, depuis quelques années, va croissant. En 1929, nos importations, en provenance de la Confédération américaine, représentaient 6,2 milliards de francs; nos exportations vers ce même pays, 3,3 milliards, soit une différence de 2,9 milliards à notre détriment. En 1929, la situation s'est aggravée de façon sensible. Les statistiques relevées des totaux de 7,2 milliards à l'entrée, de 3,3 à la sortie, et le déficit atteint, 3,9 milliards de francs. Enfin, pendant le premier trimestre de l'année en cours, les importations dépassent les exportations de 1,3 milliard, ce qui correspond à un déficit annuel de 5,2 milliards.

**Le suffrage familial et le suffrage féminin**

Paris, 21 juin. — MM. Amidieu du Clos, Georges Rouleux-Dugay et le lieutenant-colonel Callies, députés, ont déposé sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à réaliser le suffrage universel intégral par l'adoption du suffrage familial et du suffrage féminin, en permettant au père et à la mère de famille qui ne sont pas dans des cas prévus par la loi d'exercer le droit de suffrage pour chacun de leurs enfants mineurs des deux sexes vivants. Les auteurs de cette proposition de loi demandent qu'elle soit applicable à toutes les élections générales ou partielles, de quelque nature qu'elles soient, qui suivront sa promulgation et notamment aux élections à la Chambre des députés de 1932.

**Les incidents de frontière germano-polonais**

A la suite des incidents qui se sont produits dernièrement à la frontière polono-allemande, tout particulièrement à la suite de l'incident du 13 juin, près de la localité de Wielkio-Wioslo, au voisinage de Gnievo, M. Wysocki, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a remis une note à M. Rauscher, indiquant l'attitude du gouvernement polonais dans les affaires en question.  
Au sujet de l'incident de Wielkio-Wioslo, la note constate que, contrairement à la relation de l'incident par la partie allemande, l'instruction menée par les autorités polonaises a démontré que le garde-frontière polonais Bienniek qui, dans la même journée, arrêta une femme et un homme dépourvus de laissez-passer, a essuyé des coups de feu tirés par des habitants du village allemand de Kanitzen.  
L'enquête judiciaire a démontré que quatre coups de feu, provenant du territoire allemand, ont été tirés sur le garde-frontière Bienniek. Deux coups de feu ont été tirés à une distance moindre, probablement par l'individu susmentionné, qui a réussi à s'éloigner du garde-frontière en se cachant dans les broussailles. Le garde-frontière a eu sa casquette percée d'une balle.  
La note polonaise, après avoir énuméré six incidents de frontière au cours des derniers mois, propose la convocation immédiate d'une commission mixte polono-allemande, pour établir les faits relatifs à l'incident de Wielkio-Wioslo et demander la punition des coupables de l'attaque contre le garde-frontière polonais Bienniek, qui était dans l'exercice de ses fonctions.

**QUATRE EXCURSIONNISTES SE TUENT**

Innsbruck, 21 juin. — Deux officiers autrichiens qui effectuaient une ascension dans les Alpes, sont tombés d'une hauteur de plusieurs centaines de mètres et se sont tués.  
D'autre part, on a découvert les cadavres de deux alpinistes civils, dans la région d'Hochoort.  
notre pays par les touristes étrangers. Mais ce poste créditeur, même en période normale, est insuffisant pour rétablir l'équilibre de notre balance des paiements. Il est, par ailleurs, raisonnable de n'en pas tenir compte au moment où, nous devons lutter financièrement, le mouvement du tourisme se ralentit singulièrement chez nous. Nous ne devons pas négliger, par contre, de porter un passif de nos comptes avec les Etats-Unis, les versements que nous effectuons en vertu de l'accord sur le règlement de nos dettes de guerre et qui se chiffrent en moyenne par 30 millions de dollars, soit 750 millions de francs chaque année.  
La conclusion qui se dégage de ces chiffres, c'est que nous ne devons épargner aucun effort pour améliorer nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Dans le cas présent, quelles mesures devront être prises? Je n'ai pas, aujourd'hui, à les prévoir. Mais il est bien clair que les rapports normaux entre les Etats, comme je l'ai déclaré, dès mon entrée au ministère du Commerce, ne peuvent être garantis que par l'application d'un principe de stricte réciprocité.

**L'avenir économique du Maroc**

Rabat, 21 juin. — A la séance du Conseil du gouvernement qui s'est tenue à la résidence générale, M. Lucien Saint a prononcé un discours où il a dit en substance ce qui suit:  
Plus que jamais peut-être, au terme du long travail que constitue l'année administrative, une mise au point apparaît indispensable pour déterminer, autant que faire se peut, dans les circonstances présentes, la voie à venir où devra s'engager le protectorat. Une crise grave sévit dans le monde entier et, indifféremment, atteint toutes les nations. Le Maroc n'est pas épargné. Les graves perturbations qui ont troublé l'économie marocaine au cours des derniers mois ont porté fatalement atteinte aux expressions budgétaires et ont contraint le gouvernement à en étudier les répercussions financières. Devant l'effondrement du cours du blé, il n'avait pas hésité à en interdire l'entrée, mais cette solution n'était que temporaire.  
Dans le domaine de l'élevage, il faut accourir l'élevage par la multiplication des pontons et des abreuvoirs, préparer l'élevage intensif dans les régions mieux adaptées; dans le domaine commercial, encourager l'exportation par une bonne présentation des produits, par l'organisation de la coopération, suivre attentivement le marché mondial, mais ne pas séparer l'économie marocaine de celle de la métropole, faire une politique de crédit agricole, hôtelier, maritime, etc...  
En ce qui concerne les questions minières, le statut du pays a été doté d'un instrument législatif efficace qui permettra de sauvegarder étroitement la défense des intérêts généraux. Dans le domaine pétrolier, la collaboration instituée avec l'Office national français des combustibles liquides a permis d'intensifier la concentration des moyens financiers et des compétences et de procéder à une active campagne préparatoire de prospection qui s'achèvera par l'accomplissement de plusieurs grands forages.  
D'autre part, le gouvernement se félicite du chiffre-record de l'exportation enregistré par l'Office chérifien des phosphates qui a atteint, en 1929, plus de 1.600.000 tonnes contre 1.337.000 tonnes en 1928.  
En ce qui concerne les autres substances minières: manganèse, fer, cuivre, plomb, etc., les travaux entrepris autorisent de sérieux espoirs, mais, avant tout, le gouvernement ne perd pas de vue son devoir d'achever la pacification du pays et d'assurer la sécurité des habitants.  
En terminant, le résident général a conclu: Quelles que soient les difficultés auxquelles nous pourrions nous heurter pour mener à bien la tâche qui nous réunit ici, tout nous sera possible si nous savons mettre en pratique les principes de solidarité, de sincérité, et le passé nous garantit la destinée heureuse du Maroc où l'œuvre accomplie en moins de vingt ans force l'admiration de tous les observateurs qui viennent le visiter.

**Un alcoolique voulait tuer ses grands-parents**

Beauvais, 21 juin. — Louis Girard, dit « Toto », manœuvre, 28 ans, vivait à Longueuil-Annél avec ses grands-parents. Alcoolique invétéré, « Toto » sentait depuis quelque temps sa raison sombrer dans les fumées du vin. Etant ivre comme de coutume, il téléphona à la gendarmerie de Ribécourt: « Je suis décidé à tuer quelqu'un, déclara-t-il aux gendarmes stupéfaits. Venez vite m'arrêter! »  
Justement inquiétés par cette communication insolite, les gendarmes se rendirent immédiatement au domicile de l'ivrogne. Un homme, le crâne fracturé, gisait sur un lit. C'était Girard.  
Le grand-père raconte le drame. Après avoir téléphoné, « Toto » était rentré chez lui, obsédé par sa sinistre hantise. Ne pouvant plus résister à son impulsion homicide, il se jeta à la gorge de sa grand-mère et tenta de l'étrangler. Aux cris de la pauvre vieille, le grand-père accourut et s'interposa.  
Ecumant de rage, le forcené prit dans un placard une vieille batonnette et chargea son aïeul.  
Acculé dans un coin de la chambre, près de la cuisinière, le vieillard empoigna un tisonnier qui se trouvait à portée de sa main et en asséna un coup violent sur la tête de son petit-fils, au moment où celui-ci allait l'étrangler. Le crâne fendu, Girard s'éroula dans une mare de sang.  
L'état du jeune homme a été jugé très grave.  
**L'EMPRUNT YOUNG EN SUISSE**  
Berne, 21 juin. — La souscription de la tranche suisse de 75 millions de l'emprunt Young a été close aujourd'hui.  
Le montant des souscriptions dépasse celui de la tranche émise.

**M. Doumergue inaugure le monument du maréchal Joffre à Chantilly**

Chantilly, 21 juin. — Cette après-midi a eu lieu l'inauguration de la statue du maréchal Joffre, édifiée à Chantilly, non loin de l'hôtel où fut, en 1914, son quartier général, à la lisière de la forêt.  
Le président de la République, qui accompagnait le ministre de la Guerre, est arrivé de Paris en voiture, à 3 h. 20. Il a été reçu par le préfet et le maire de Chantilly, cependant que deux escadrons de spahis rendaient les honneurs. Le président s'est alors rendu à la tribune d'honneur où il a pris place, ayant à sa droite le maréchal Joffre qui, arrivé hier à Chantilly, a passé la nuit dans son ancien quartier général.  
Le voile recouvrant la statue tombe. L'œuvre du sculpteur Boutry et de l'architecte Lepers, de Tourcoing, le monument représente le maréchal, un peu plus grand que de nature, sur un socle où on peut lire: « Au maréchal Joffre. Chantilly reconnaissant ». Le maréchal est debout, coiffé de son képi. Il



(Wide World photos.)  
LE MONUMENT

tient dans sa main gauche une carte d'état-major.  
La musique du 51<sup>e</sup> de ligne sous le commandement de M. Jallon, maire honoraire de Chantilly, président du Comité, fait remise, au nom de celui-ci, du monument à l'Institut de France sur le domaine duquel est édifiée la statue du maréchal. M. François Sicard, de l'Académie des Beaux-Arts, remercie le Comité au nom de l'Institut de France dont il est le président. M. Gabriel Hanotaux, délégué par l'Académie française, prend alors la parole et prononce un discours.  
« Au moment où la lutte formidable s'engageait, dit-il, mon capitaine, pas même Napoléon, n'avait commandé de pareilles masses, personne n'avait mis en mouvement de si énormes machines. A la lettre, on ne savait pas de quoi il s'agissait.  
« Joffre se mit à la besogne, avec sang-froid, modestie et confiance. Le trait dominant en lui, c'est la justesse de l'esprit. Il vit clairement qu'il n'avait aucun moyen de réduire l'impulsion, par un coup de tonnerre, fût-ce un Marengo ou un Austerlitz.  
« Libre aux stratèges en chambre et aux fabricateurs de plans dans l'escalier, de venir nous dire, maintenant, qu'on eût pu gagner la guerre en un tournemain par une de ces manœuvres surprenantes dont ils ont gardé le secret. Ces critiques retardataires n'ont nulle prise sur l'opinion parce qu'elle sait à quoi s'en tenir.  
« Il fallait tout créer, tout utiliser, renouveler le personnel, refondre les cadres, parer au déficit matériel, et, tâche supérieure encore, maintenir l'âme. Or, c'est ce qu'a su faire ce grand soldat, initiateur du salut de la Patrie.  
« M. Gabriel Hanotaux rappelle les faits essentiels: la Marne, la course à la mer, Verdun, l'offensive de la Somme, qui se suc-

**LE NOUVEL AMBASSADEUR DE ROUMANIE EN FRANCE**



M. DINU CESIARIO qui vient d'être nommé ministre de Roumanie à Paris (W.W.P.)

**Le testament spirituel du cardinal Luçon**

Reims, 21 juin. — Le testament spirituel du cardinal Luçon, déposé le 15 octobre 1907, sur papier timbré, en l'étude de M<sup>re</sup> Hanrot, notaire à Reims, a été remis par le Chapitre diocésain au greffe du Tribunal civil de Reims.  
Dans ce document, le cardinal Luçon, après avoir déclaré qu'il meurt comme il a vécu, dans la foi de la communion et l'amour de la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, se recommande aux prières de ses anciens paroissiens et chers diocésains de Belley et Reims, qu'il prie de lui pardonner ses insuffisances, ses négligences et tous sujets de malédiction qu'il aurait pu leur causer.  
Il exprime sa gratitude à tous les prêtres des diocèses de Belley et Reims, spécialement aux membres des administrations civiles avec lesquels il s'est trouvés en relations, de vouloir bien croire qu'il n'y a jamais eu dans son cœur, à l'égard de leurs personnes, d'autres sentiments que ceux de la plus sincère charité et que même quand il a cru devoir agir ou parler contre leurs actes, il n'a jamais cessé de leur vouloir du bien. Il n'a jamais manqué de prier pour eux tous les jours.  
Le service de trentaine à la mémoire du cardinal Luçon sera célébré à la cathédrale de Reims, mercredi 9 juillet, à 11 heures.  
Mgr Baudrilart, recteur de l'Université catholique de Paris, prononcera le panégyrique du défunt.

**Le rallye des vieilles voitures à Deauville**



Sur le parcours Lisieux-Deauville, soit 35 kilomètres, a eu lieu un match-rallye entre, trente membres de l'Automobile-Club de France, propriétaires de voitures ayant toutes plus de vingt-cinq ans d'existence. Notre photographie montre l'arrivée des concurrents sur la place Normy, à Deauville.